

## LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS L'AUDIOVISUEL

### De quoi s'agit-il ?

Il s'agit des dispositifs mobilisables dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

### Pour qui ?

Selon son statut, la personne bénéficie de droits et d'un accès à certains dispositifs de formation, appuis, conseils.

#### ➤ **POUR LE SALARIE :**

Selon le projet du salarié, la formation peut être financée par l'employeur et/ou l'OPCO de rattachement.

**L'AFDAS** est opérateur de compétences (OPCO) des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement.

**Modalités de prise en charge - taux de prise en charge - formulaire de demande :**  
<https://www.afdas.com/>

#### ➤ **POUR LE NON SALARIE :**

Sont du ressort de **l'AGEFICE**, les seuls dirigeants d'entreprise et/ou leurs conjoints collaborateurs/conjoints associés.

La notion de chefs d'entreprise est étroitement liée à celle de travailleurs indépendants/travailleurs non-salariés. **L'AGEFICE** n'est susceptible de contribuer au financement des actions de formation que pour les seuls dirigeants d'entreprise et conjoints collaborateurs ou conjoints associés, qui sont inscrits à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés.

**Modalités de prise en charge - taux de prise en charge - formulaire de demande :**  
<https://communication-agefice.fr/>

#### ➤ **POUR LE DEMANDEUR D'EMPLOI INSCRIT A POLE EMPLOI :**

Vous pouvez bénéficier sous certaines conditions des **dispositifs propres à Pôle Emploi** mis en place avec votre conseiller, et des **dispositifs nationaux de la formation professionnelle continue** qui peuvent vous permettre d'être accompagné dans votre projet professionnel et aidé financièrement pour suivre une formation qualifiante.

**Contactez rapidement votre conseiller pour étudier la faisabilité d'une demande de prise en charge.**